

Informations de base	
2022/2043(INS) INS - Procédure institutionnelle	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017 /1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen Subject 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Justice et consommateurs	REYNDERS Didier

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/06/2022	Décision du Parlement	T9-0220/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2043(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0290/2022	02/06/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0220/2022	07/06/2022	Résumé

Décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen

2022/2043(INS) - 07/06/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 226 voix pour, 48 contre et 114 abstentions, une décision relative à la nomination de Margreet Fröberg au comité de sélection institué par l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen.

Le Parlement a proposé que **Margreet Fröberg** soit nommée membre du comité de sélection.